

**CENTRE AUDIOVISUEL  
D'ETUDES JURIDIQUES DES UNIVERSITES DE PARIS**

**INFORMATIONS L1**

- 1/ Résultats des examens - Consultation des copies
- 2/ Règlement d'examen
- 3/ Réinscriptions
- 4/ Inscriptions pédagogiques
- 5/ Conférence de méthode des samedis

---

**1/ Résultats des examens.**

Nous vous rappelons que les résultats des examens seront communiqués le :

**14 octobre 2013**

Les étudiants de Paris 1 ainsi que ceux des Universités partenaires peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris 1 de la manière suivante :

Taper : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

**Consultation des copies :**

Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu le :

**DROIT CIVIL : 21 OCTOBRE DE 14 H à 16 H**

**DROIT CONSTITUTIONNEL : 21 OCTOBRE DE 9 H 45 A 11 H 45**

Seules les copies de **Droit civil et de Droit constitutionnel** pourront être consultées (*se présenter devant le secrétariat*)

**Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant.**

**Aucune autre date ne sera proposée.**

**Si vous n'avez pu vous présenter à cette consultation, vous pourrez consulter vos copies lors des permanences des enseignants des matières concernées qui commenceront dans la semaine du 21 octobre.**

**ATTENTION : Les étudiants de Licence 1 sont ADMIS en Licence 2 lorsqu'ils obtiennent la moyenne arithmétique des sem. 1 et 2**

**Un relevé de notes de la session de septembre 2013**

**Vous sera adressé sous 15 jours**

Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies. Si vous avez une éventuelle réclamation à *faire concernant vos résultats, celle-ci devra être faite avant le mardi 22 octobre.*

**Seules** les notes obtenues au cours de la session de septembre 2013 apparaîtront à l'écran  
. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes précédents.

**2/Règlement d'examen :** voir le règlement sur notre site [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org) ou reprendre votre guide pratique distribué en début d'année.

**En résumé** – il y a 2 possibilités pour que l'étudiant soit déclaré admis.

1°) il est déclaré ADMIS pour le semestre 1 et pour le semestre 2  
(moyenne compensée obtenue dans chaque semestre)

2°) il est déclaré ADMIS par compensation annuelle :

- s'il est déclaré ADMIS à l'un des 2 semestres et AJOURNE dans
- l'autre semestre
- **et** s'il a obtenu la moyenne générale compensée pour la totalité des
- 2 semestres

3°) AJAC : lorsque l'étudiant valide un semestre.

### **3/ Réinscriptions à Paris 1 pour 2013/2014**

**Attention :** *Le code est identique pour les étudiants du CAVEJ et du CNED - 2312*

Les étudiants de Paris 1 REDOUBLANTS en L1 ou déclarés AJAC en L1 (accès étape) peuvent se réinscrire à partir du mardi 22 octobre sur le site de Paris 1 ([réins-paris1.fr](http://réins-paris1.fr)).

**Les étudiants AJAC 1** doivent avoir sur leur certificat de scolarité les codes de L1 et L2 qui sont 2312 et 2322. Si ces deux codes ne sont pas portés sur votre certificat de scolarité, veuillez le signaler lors de votre inscription pédagogique.

**ATTENTION (Dérogation):** Les étudiants **REDOUBLANTS en Licence 1** qui ont déjà eu deux inscriptions, et cela quelque soit le diplôme commencé, doivent absolument faire une demande de dossier de dérogation.

- Vous devez déposer votre candidature en ligne sur le site du CAVEJ, à partir **du 16 octobre**.

- Retour des dossiers pour le **31 octobre** (dernier délai).

*L'inscription administrative ne vous sera pas ouverte sur le site de Paris I tant que cette formalité ne sera pas faite.*

#### **4/ Réinscription dans les universités autres que Paris 1 pour 2013/2014.**

Pour se réinscrire, les étudiants doivent voir avec le service des inscriptions administratives de leur université de rattachement à partir du :

**lundi 28 octobre 2013.**

#### **5/ Inscriptions pédagogiques**

**CAVEJ** - Pour avoir connaissance des dates et horaires d'inscription pédagogique et de la liste des pièces à produire en Licence 1, vous devez consulter notre site dès que vous serez en possession de votre certificat de scolarité 2013/2014.

**CNED** - Les étudiants qui s'inscrivent directement par le **CNED** nous feront parvenir les 2 fiches pédagogiques dès qu'ils seront en possession de leur carte d'étudiant 2013/2014 et de l'autorisation d'inscription délivrée par le CNED afin de finaliser l'inscription

*Pour la 1<sup>ère</sup> inscription au centre nous demander les fiches :*

***secrétariat de la Licence 1***

***17, rue St hippolyte  
75013 PARIS***

***Attention : Il y a 3 étapes – 1/ Inscriptions administrative***

***2/ Inscription au CNED***

***3/ Inscription au CAVEJ - renvoi des fiches***

***(si ce renvoi n'est pas fait vous ne serez pas inscrit au CAVEJ et vous ne pourrez vous présenter aux examens.)***

#### **6/ Conférence de méthode des samedis**

Vous pourrez consulter le planning de travail qui sera sur notre site vers la mi-octobre et assister aux conférences de méthode sans avoir procédé à l'inscription pédagogique au CAVEJ.

Le secrétariat de Licence 1